

AR PREFECTURE

017-200041523-20200813-DEC365_2020-AU
Reçu le 13/08/2020

H A U T E

Subventions



SAINTONGE

Décision n° 365 / 2020

**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 1 : autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté des Communes de Haute Saintonge et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires).

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge décide de signer, avec le Département de Charente-Maritime, un avenant n°1 à la convention 017 010120 ACI 00021. Cet avenant modifie le nombre d'ETP annuels, engendrant les changements financiers appropriés.

Fait à Jonzac,
Le 13 AOUT 2020

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex